

Communiqué de presse

Berne, le 20 octobre 2022

Baromètre fiscal bernois

Impôts: le canton de Berne ne décolle pas

- **Le taux maximal d'imposition sur les bénéfices des entreprises dans le canton de Berne est le plus élevé de Suisse avec 21%.**
- **L'écart avec les autres cantons s'est légèrement creusé par rapport à l'année précédente, certains cantons ayant réduit leur taux d'imposition sur les bénéfices (la moyenne suisse est passée de 14,9% à 14,7%).**
- **L'introduction imminente d'un impôt minimum global et la révision de la loi bernoise sur les impôts en 2024 n'apporteront pratiquement aucun avantage au canton de Berne dans la concurrence intercantonale entre les sites.**
- **Avec 41%, le taux maximal de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est l'un des plus élevés de Suisse. Seuls trois cantons ont des taux marginaux d'imposition plus élevés.**
- **Même si les entreprises bénéficient de réductions d'impôts dans le cadre de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), des mesures doivent être prises contre le désavantage fiscal en termes de localisation, selon l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne (UCI).**

Le canton de Berne reste peu attractif d'un point de vue fiscal. En ce qui concerne l'imposition des personnes morales et physiques, le canton de Berne se situe au bas de l'échelle en comparaison suisse. C'est ce qu'illustrent le Baromètre fiscal bernois de KPMG et de l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne (UCI).

Les entreprises bénéficient des mesures RFFA – reste à voir dans quelle proportion

Après les réductions des taux d'imposition dans toute la Suisse au cours des années précédentes en raison de la réforme fiscale sur l'impositions des entreprises RFFA, seuls quelques cantons ont baissé leurs taux d'imposition des entreprises de 2021 à 2022. Les baisses les plus importantes ont été enregistrées dans les cantons du Valais (-1,6 de points de pourcentage), d'Argovie (-1,13 de points de pourcentage) et du Jura (-1,0 de point de pourcentage). Le canton de Berne a toutefois maintenu le taux maximal d'imposition sur les bénéfices à 21,04% et se situe donc nettement au-dessus de la nouvelle moyenne suisse d'environ 14,7% (année précédente : 14,9%). «Il convient toutefois de noter que le canton de Berne peut également réduire le taux d'imposition à 12,24% pour les entreprises qui peuvent bénéficier de mesures d'allègement telles que «step-up», la déduction spéciale pour la recherche et le

développement et la patent box», explique Frank Roth, responsable du département fiscal de KPMG Berne. Dans le canton de Berne, 166 entreprises ont demandé une réduction RFFA pour l'exercice fiscal 2020 et 180 pour l'exercice fiscal 2021. Aucune information n'est encore disponible sur l'étendue des allègements.

Du point de vue de l'UCI, les déductions accordées au titre de la RFFA ne suffisent pas à elles seules à positionner le canton de manière attrayante pour les entreprises. «Étant donné que seules certaines entreprises peuvent bénéficier des mesures d'allègement selon la réforme RFFA, le canton de la capitale doit envisager d'autres mesures, tel la réduction de la charge de l'impôt sur les bénéficiaires, afin d'accroître l'attractivité fiscale du site», exige Daniel Arn, président de l'UCI.

La révision 2024 de la loi sur les impôts n'apporte pratiquement aucun allègement

La prochaine révision de la législation fiscale est déjà en cours. En 2024, par exemple, le gouvernement et le Grand Conseil veulent uniformiser et promouvoir plus fortement le traitement fiscal des installations solaires. «Cependant, cette proposition ne contribuera guère à alléger la charge fiscale excessive qui pèse sur les personnes physiques et morales dans le canton de Berne», déclare Adrian Haas. «Seuls des ajustements tarifaires ou des réductions d'impôts pour les personnes physiques et morales rendraient le site plus attrayant.»

L'imposition minimale globale ne fait pas le jeu de Berne

L'introduction d'un minimum fiscal global, qui porte les entreprises actives au niveau international à fort chiffre d'affaires dans les cantons à faible imposition au niveau d'imposition minimum requis de 15% au moyen d'un impôt supplémentaire de la Confédération, sera également peu utile à Berne en matière de concurrence entre les sites. Bien que la concurrence fiscale soit quelque peu restreinte pour ces entreprises, elle ne conduira pas toujours à un nivellement des taux d'imposition cantonaux. «Grâce aux recettes supplémentaires attendues (part cantonale des impôts supplémentaires), les cantons à faible imposition pourront mieux prendre en charge leurs autres facteurs de localisation. Il n'y aura donc pas d'apaisement des tensions dans la concurrence intercantonale entre les sites», explique Frank Roth.

Désavantage de localisation également pour les personnes physiques

Le canton de Berne est également dans une position défavorable en matière d'imposition des personnes physiques, avec l'un des taux d'imposition sur le revenu les plus élevés de Suisse avec 41,04%. Seuls les cantons de Vaud (41,5%), Bâle-Campagne (42,17%) et Genève (44,75%) ont une imposition plus élevée pour les particuliers. Le taux moyen de l'impôt sur le revenu en Suisse en 2022 est de 33,52%, en baisse de 0,22% sur un an. «Le canton de Berne devient également de moins en moins attrayant pour les personnes physiques. Il en résulte un déménagement dans les cantons voisins, ce qui affaiblit encore l'assiette fiscale», explique Adrian Haas. C'est également ce que confirme la statistique actuelle de l'Office fédéral de la statistique concernant les pendulaires: les personnes issues des cantons voisins se rendant dans le canton de Berne (57'490 personnes) sont nettement plus nombreuses que l'inverse (39'885 personnes).

Le «**Baromètre fiscal bernois**» est une comparaison intercantonale systématique de la compétitivité fiscale du canton de Berne. Il analyse l'attrait du canton en matière d'imposition des entreprises et de structure des recettes. Le «Baromètre fiscal bernois» est une collaboration entre la société KPMG et l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne (UCI) et est publié chaque année en automne depuis 2012.

Pour plus d'informations, veuillez contacter

KPMG SA

Yordanos Woldehawariat
Communications externes
Tél. +41 58 249 55 71
Tél.+ 41 58 249 79 76
media@kpmg.ch

kpmg.ch

Suivez-nous sur



https://twitter.com/kpmg_ch



[linkedin.com/company/kpmg-switzerland/](https://www.linkedin.com/company/kpmg-switzerland/)



[kpmg.ch/voice](https://www.youtube.com/kpmg.ch/voice)

Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne (UCI)

Adrian Haas
Dr iur. avocat, directeur
Portable +41 79 717 24 24
adrian.haas@bern-cci.ch

bern-cci.ch

Avec plus de 2'100 collaborateurs et collaboratrices répartis sur 10 sites en Suisse et un site au Liechtenstein, KPMG Suisse est l'un des principaux prestataires de services dans les domaines de l'audit, du conseil fiscal et juridique, ainsi que du conseil en gestion. Nos clients et clientes bénéficient de nos solutions sur mesure et de nos alliances stratégiques avec des partenaires technologiques, qui soutiennent nos services d'audit et non-audit. Au cours de l'exercice 2021, KPMG Suisse a réalisé un chiffre d'affaires net de 439,2 millions de francs. À l'échelle internationale, KPMG exerce ses activités dans 144 pays et territoires et compte plus de 236'000 collaborateurs et collaboratrices dans ses cabinets membres.